MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Écoute, soutien et accompagnement : les solutions qui existent

La canicule et la sécheresse qui ont frappé notre pays cet été ont durement éprouvé de nombreuses exploitations. Les difficultés économiques qui en résultent peuvent s'accompagner de fatigue, d'inquiétude, d'un sentiment d'isolement ou d'épreuves personnelles. **Face à ces situations, personne ne doit rester seul.** De nombreux dispositifs d'écoute, de soutien et d'accompagnement existent et peuvent être mobilisés, quelles que soient les difficultés rencontrées. Ce document s'adresse aussi bien aux exploitants qu'aux salariés agricoles : il les rassemble pour aider chacun à identifier le bon interlocuteur et l'accompagnement adapté à sa situation.

AGRI'ÉCOUTE
09 69 39 29 19

Écoute et soutien psychologique dédiés au monde agricole : gratuit, anonyme et confidentiel, 24 h/24 et 7 j/7. Tchat, mail ou visioconférence sur agriecoute.fr

PRÉVENTION DU SUICIDE
3114

Numéro national, gratuit et confidentiel, 24 h/24 et 7 j/7, pour toute personne en détresse et ses proches.

EN CAS D'URGENCE **15** SAMU **112** numéro d'urgence européen

Si vous êtes en souffrance ou avez des idées suicidaires, prenez quelques minutes pour en parler, accueillez la sentinelle agricole qui pourra vous écouter et vous aider, vous et votre famille. Quelle que soit votre situation, vous n'avez pas à rester seul : pour vous ou pour un proche, appelez sans attendre **Agri'écoute** ou le 3114, et rapprochez-vous de votre MSA. Des solutions existent : des personnes et des organismes peuvent vous accompagner.

Vers qui se tourner ?

MSA	Protection sociale des exploitants, des salariés agricoles et de leurs familles : accompagnement social, santé, prévention des risques personnels et professionnels, aides au paiement des cotisations. Dispositifs de prise en charge du mal-être avec parcours adaptés aux situations.
DDT(M)	La DDT(M) peut être contactée pour faire le point avec vous sur les aides de l'État auxquelles vous pourriez prétendre et, si besoin et avec votre accord, étudier votre situation dans le cadre d'une cellule d'accompagnement.
Réseau REAGIR	Porté par les chambres d'agriculture dans chaque département : premier accueil face au mal-être ou à l'isolement, diagnostic technico-économique, médiation, secours d'urgence.
Solidarité Paysans	Association indépendante : écoute, confidentialité, information sur les droits, négociation avec les créanciers, accompagnement global dans le respect de l'autonomie de décision. La confidentialité s'applique également aux accompagnements.
Autres accompagnants	Allo Agri, l'APESA, Les Elles de la Terre, Zéro Clivage, le SAMU social agricole et d'autres associations locales peuvent également accompagner les agriculteurs et les salariés agricoles.

Les dispositifs à mobiliser selon la situation (1/2)

Critères et montants à confirmer auprès du porteur. Toutes les aides sont recensées sur aides-agri.beta.gouv.fr.

Détresse : être écouté

Agri'écoute : dispositif national d'écoute et de soutien psychologique dédié au monde agricole, sans rendez-vous ni justification : 09 69 39 29 19, gratuit, 24 h/24 et 7 j/7, échanges anonymes et confidentiels avec des psychologues formés aux problématiques agricoles (jusqu'à 5 rendez-vous). Accompagnement également possible par tchat, mail ou visioconférence sur agriecoute.fr (tchat : identifiant monespaceagriecoute, mot de passe AGRIECOUTE). Avec son accord, l'appelant peut être recontacté par la cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être, qui propose un plan d'accompagnement santé, social, sécurité au travail (SST) et cotisations.

MSA

Mon soutien psy : dispositif porté par l'Assurance maladie via la MSA : 12 consultations par année civile prises en charge chez un psychologue partenaire, en cas d'anxiété, de déprime ou d'angoisse.

MSA

Autres consultations en psychologie, individuelles ou collectives : la MSA peut proposer d'autres solutions facilitant l'accès à des consultations en psychologie, notamment dans le cadre de la prévention de l'épuisement professionnel : consultations individuelles, groupes de parole ou d'entraide.

MSA

3114 : numéro national de prévention du suicide, gratuit, 24 h/24 et 7 j/7, en métropole et en outre-mer, pour toute personne en détresse, son entourage, les personnes endeuillées par un suicide et les professionnels. Des professionnels de santé formés assurent écoute, évaluation, orientation et suivi de crise.

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

Familles endeuillées : les proches endeuillés par un suicide peuvent bénéficier d'un accompagnement particulier par la MSA. Dans chaque département, des associations accompagnent également le deuil et peuvent être partenaires de la MSA au niveau local (par exemple Dialogue et Solidarité, Alinea, Jonathan Pierres Vivantes).

MSA, ASSOCIATIONS

Épuisement : souffler, se faire remplacer

Aide au répit : en cas de risque d'épuisement professionnel, émotionnel, physique ou psychique, plan d'action personnalisé après évaluation par un travailleur social : remplacement sur l'exploitation jusqu'à 14 jours, renfort d'un salarié du service de remplacement aux côtés de l'agriculteur en cas de surcharge exceptionnelle (notamment liée à une crise), consultations psychologiques, séjours de répit, activité physique et actions collectives.

MSA, SERVICE DE REMPLACEMENT, GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

Aide au répit administratif : à l'initiative de l'exploitant et après évaluation par un travailleur social, un assistant administratif conventionné par la MSA aide à apurer les démarches et à reprendre la main sur la gestion quotidienne (secrétariat, numérique, obligations réglementaires).

MSA

Service de remplacement : associations d'agriculteurs employant des agents qualifiés pour assurer la continuité de l'exploitation : maladie, accident, naissance, épuisement professionnel, formation, responsabilités professionnelles, congés. L'adhésion au service du département couvre aussi les membres non salariés de la famille.

ASSOCIATIONS D'AGRICULTEURS

Crédit d'impôt remplacement : les dépenses engagées pour se faire remplacer ouvrent droit à un crédit d'impôt de 60 %, porté à 80 % en cas de maladie, d'accident du travail ou de formation, dans la limite de 17 jours par an.

SERVICE DES IMPÔTS

- **Humaniser :** des interlocuteurs de proximité dans chaque département
- **Aller vers :** repérer et écouter les personnes isolées
- **Prévenir et accompagner :** des réponses coordonnées : santé, travail, économie, social

Les dispositifs à mobiliser selon la situation (2/2)

Critères et montants à confirmer auprès de l'organisme porteur. Autres structures locales : voir la cartographie.

Difficultés économiques et financières

Cotisations sociales : prise en charge partielle, échéancier de paiement, remise des majorations et pénalités (automatique si l'échéancier est respecté), modulation selon les revenus estimés, mensualisation. Demandes en ligne depuis l'espace privé.

MSA

Audit global : diagnostic technique, économique, financier et social de l'exploitation par un expert habilité par le préfet, tenu à la confidentialité ; plan d'actions et orientation vers d'autres aides. Prise en charge dans la limite de 1 500 € HT, versée au prestataire.

DDT(M)

Revenu de solidarité active : en cas de baisse ou d'absence de revenus, ressources du foyer portées à un minimum garanti selon la situation familiale et professionnelle, avec un parcours d'insertion (France Travail, département ou service social de la MSA).

MSA

GRETEA : Pour les exploitants souhaitant réaménager leurs dettes ou renforcer leur trésorerie, le dispositif GRETEA facilite l'accès à des prêts bancaires de 5 à 12 ans, garantis par Bpifrance. Les frais de garantie sont intégralement remboursés par FranceAgriMer

DDT(M), FRANCEAGRIMER, BPIFRANCE

Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi : Les services de la MSA (social, médical, santé au travail) contribuent à cette action en faveur des assurés agricoles, en particulier des salariés, confrontés à des difficultés de santé ou à toute autre fragilité compromettant leur situation professionnelle. Ils assurent un accompagnement global, en milieu de travail, et activent les outils de remobilisation professionnelle portés par les partenaires de l'emploi et de la formation du territoire.

MSA

Aide à la réinsertion professionnelle : Pour les agriculteurs ayant au moins cinq ans d'activité et dont l'exploitation n'est plus viable ou est en liquidation judiciaire, une aide à la reconversion prévoit 3 100 € pour cesser l'activité, auxquels peuvent s'ajouter 1 550 € pour déménager et 2 500 € pour se former. Elle implique de cesser l'activité sous deux ans et de ne pas se réinstaller pendant cinq ans.

DDT(M)

Aide à la relance : Pour les exploitations en difficulté mais pouvant être redressées, une aide à la relance permet de financer les frais bancaires, les intérêts et l'accompagnement d'un plan de restructuration de sept ans maximum, avec un suivi d'au moins trois ans. L'aide peut atteindre 10 800 € pour le premier exploitant, auxquels s'ajoutent jusqu'à 10 000 € par exploitant supplémentaire et 2 000 € par salarié.

DDT(M)

Accompagnement global face aux difficultés

Accompagnement social : un assistant de service social accompagne l'agriculteur et sa famille dans la durée : bilan des droits, parcours personnalisé, aide aux démarches (MSA, État, chambres d'agriculture), suivi de la situation.

MSA

Secours social d'urgence : dans les situations les plus graves, un assistant de service social peut déclencher un secours social d'urgence, avec effet immédiat (violences faites aux femmes, relogement d'urgence, aide alimentaire, etc.).

MSA

Cellules REAGIR : diagnostic technico-économique, secours d'urgence avec la MSA, médiation, négociation avec les créanciers, aide aux dossiers d'aides de l'État, conciliation, procédures collectives, reconversion. Aussi : prévisionnel de trésorerie (payant), bilan fourrager.

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Solidarité Paysans : association indépendante présente dans 90 départements (1 300 bénévoles, 110 salariés). Sur simple appel ou courriel à l'association locale : accompagnement gratuit, confidentiel et sans limite de durée face aux difficultés économiques (comptabilité, créanciers), techniques, administratives, juridiques ou sociales.

SOLIDARITÉ PAYSANS

À SAVOIR

1. Le réseau des sentinelles agricoles

Près de 12 000 volontaires (juillet 2026) sur tout le territoire, outre-mer compris (salariés et élus de la MSA, élus locaux, organisations professionnelles, vétérinaires, retraités), formés au repérage du mal-être, qui écoutent et orientent vers les dispositifs.

2. Le coordinateur départemental de prévention du mal-être

Nommé par le préfet dans chaque département, il anime le comité départemental de prévention du mal-être, s'assure de la cohérence des dispositifs et oriente les situations les plus complexes vers les organismes compétents. Il n'est pas un interlocuteur direct.

Pour en savoir plus : aides-agri.beta.gouv.fr · msa.fr (Soutien Agri) · agriecoute.fr · 3114.fr · servicederemplacement.fr